



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, mardi le 09 août 2021

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra en présentiel, le jeudi 12 août 2021 à 20 h, à la salle Louis-Philippe-Ancilil située au 59, rue Saint-Laurent.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Directeur général et secrétaire-trésorier - Probation
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.


Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le mercredi 12 août 2021 à 20h01, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Gaston Rioux, madame Karine Ayotte et madame Micheline Barriault sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Roch Vézina qui est aussi présent dans la salle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé et le directeur des travaux publics, monsieur Gilles Langlois, sont également présents dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot du maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Directeur général et secrétaire-trésorier – Probation;
4. Période de questions;
5. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance et mot du maire

Le maire, monsieur Roch Vézina, procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Directeur général et secrétaire-trésorier - Probation

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à ROY GESTION-CONSEILS INC.

CONSIDÉRANT le rapport verbal de monsieur Stéphane Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable quant à la période de probation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu :

- De déclarer que monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, a réussi sa période de probation;

2021-08-252

2021-08-253



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- De confirmer monsieur Stéphane Forest à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, pour un contrat à durée indéterminée.

4. Période de questions

La période de question débute à 20h03.

- Monsieur Gaston Gaudreault pose des questions au sujet du trottoir sur la rue des Érables;
- Madame Mélissa Michaud pose des questions concernant l'affichage du poste de Coordonnateur(trice) en loisirs.

La période de question se termine à 20h09.

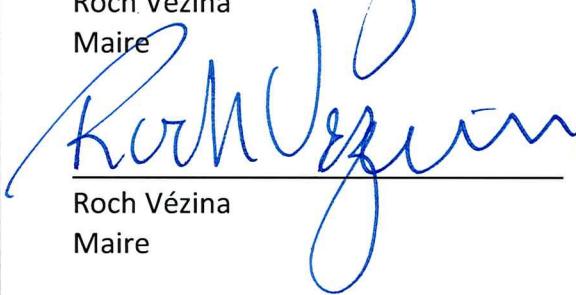
5. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 20h10.

Je, Roch Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Roch Vézina
Maire



Roch Vézina
Maire



Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

2021-08-254